Accusé de réception en préfecture 030-213001894-20251001-2025-6234-AR Date de télétransmission : 08/10/2025 Date de réception préfecture : 08/10/2025 Date d'affichage le 09/10/2025 Direction des Ressources Humaines

République Française



Thématique	Année	Mois	N°
DRH	2025	09	6234

ARRETE MUNICIPAL

SERVICE/DIRECTION :

GCA/DRH AM 006205 OBJET: PERSONNEL COMMUNAL

DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur HERRERO YOHANN

Adjoint Administratif Principal de 1ère classe

Le Maire de la Ville de Nîmes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R 2122-10 ;

VU le décret n° 2017-270 du 1^{er} mars 2017 relatif à la délégation des fonctions d'officier de l'état civil exercées par le Maire ;

VU l'arrêté municipal référencé 2023-6546 portant délégation de signature à Monsieur HERRERO YOHANN

ARRETE

ARTICLE 1: A compter du 15 octobre 2025, l'arrêté municipal susvisé référencé 2023-6546 est abrogé.

A la même date, Monsieur Jean-Paul FOURNIER, Maire de NIMES, donne sous sa surveillance et responsabilité, délégation de signature à **Monsieur HERRERO YOHANN** pour tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil sauf celles prévues à l'article 75 du code civil.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des Actes Administratifs.

Notifié le :

Signature de l'agent

Fait à Nîmes, le Le Maire,

Ô 1 OCT. 2025

Jean-Paul FOURNIER